

... de rien. Ils ont agi en état
) Pendant leur retenue,
 ne portable, à boire
 a été pratiquée contre eux. »
 é Front de gauche.



À GAUCHE : LE 5 SEPTEMBRE 2010, À NANTERRE, FACE À UNE DIRECTION QUI ENTENDAIT SUPPRIMER DES POSTES DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, DES SYNDICALISTES OCCUPAIENT LE SIÈGE DE MANPOWER.

AU CENTRE : LE 26 FÉVRIER 2013, À AMIENS, LES SALARIÉS DE GOODYEAR VOULAIENT EMPÊCHER LA FERMETURE DE L'USINE. 1173 SALARIÉS FURENT ENSUITE LICENCIÉS...

À DROITE : PERQUISITION LE 23 NOVEMBRE 2006 DANS LES BUREAUX DU CENTRE LECLERC DE MONTBELLARD (DOBS) SUITE À UNE AFFAIRE DE SÉQUESTRATION D'EMPLOYÉS RÉVÉLÉE PAR UN CONTRÔLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL.

53 %
 DES FRANÇAIS SONT
 CHOQUÉS PAR LA
 DÉCISION DE JUSTICE
 CONCERNANT LES
 SALARIÉS DE
 GOODYEAR, SELON
 UN SONDAGE ODOXA
 POUR I-TÉLÉ.

Photo: PQR/L'Alsace/Lionel Vaddier

... réclamer l'ouverture d'une négociation sur le droit syndical. Alain Wagmann, aujourd'hui secrétaire de l'union syndicale de l'intérim CGT, se souvient : « On occupait l'étage des bureaux de la direction, qui voulait qu'on parte. Le premier jour on circulait normalement, puis ça s'est raidi. La direction a fait appel à une société de vigiles, ils étaient plus nombreux que nous. Ils ont réduit la zone où on pouvait circuler, puis ils ont interdit qu'on nous apporte à manger. Des salariés nous amenaient des sandwiches dans les chaussettes, c'était aberrant. Ils voulaient nous affamer pour nous faire céder ! » Au bout de quatre jours, l'inspection du travail intervient et oblige la direction à fournir des repas chauds deux fois par jour, et à laisser les syndicalistes accéder aux douches. L'occupation durera dix jours et débouchera sur un accord prévoyant le paiement de la moitié des journées de conflit. « Nous avons des procédures aux prud'hommes et au pénal pour mauvais traitement, mais aucune n'a encore abouti, déplore Alain Wagmann. On ne peut pas priver quelqu'un de s'alimenter, vous imaginez si des salariés avaient fait ça, ils auraient pris dix ans ! » Pour lui, la condamnation des Goodyear est « totale-

« Pour les magistrats, ces patrons sont "des gens biens" »

ENTRETIEN Avocat au barreau de Bobigny et spécialiste en droit du travail, Christophe Baumgarten fustige le « deux poids, deux mesures » de la justice entre employeurs et employés.

employeurs qui, pourtant, peuvent avoir des choses à se reprocher.

Dans votre pratique d'avocat, constatez-vous ce « deux poids, deux mesures » ?

CHRISTOPHE BAUMGARTEN Oui, avec les accidents mortels du travail. Nous avons des affaires provoquées par des fautes avérées de l'employeur, des manquements dans les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Or, les responsables n'ont pas fait un jour de garde à vue ou de détention. Et tout le monde sait qu'à l'issue du procès pénal, ils écoperont, au pire, de sursis. Pourtant, ce qui leur est reproché est bien plus grave qu'une chemise arrachée ou que le maintien sans violence d'un cadre dans les locaux de son entreprise !

Salariés et patrons sont-ils égaux devant la justice ?

CHRISTOPHE BAUMGARTEN À l'évidence, non. Tout ce qui permet l'expression individuelle et collective des salariés et leur résistance, obtenu au cours de l'histoire, reste encore bien léger par rapport au pouvoir patronal. Et cela commence par l'accès à la justice. Pour un employeur, la question du coût de la défense ne se pose pas, car c'est la caisse de l'entreprise qui finance les frais de justice. Le salarié, lui, paye de sa poche. Ce qui, quand on vient d'être licencié, n'est jamais évident.

Plusieurs cas de séquestration par des patrons n'ont pas été condamnés comme les huit de Goodyear. Deux poids, deux mesures ?

CHRISTOPHE BAUMGARTEN Certainement. Peut-on même parler de séquestrations dans l'affaire Goodyear ? Je ne le pense pas. Les cadres de direction sont des interlocuteurs habituels des représentants du personnel ; ceux-ci voulaient poursuivre un dialogue alors que les premiers ne le voulaient plus. C'est ça, le contexte. Et surtout, il n'y a pas eu de violence, ce que les cadres ont reconnu. D'ailleurs, ils ont retiré leurs plaintes.

Justement, comment expliquez-vous ces poursuites engagées par le parquet ?

CHRISTOPHE BAUMGARTEN Il s'agit clairement d'une décision politique, qui s'inscrit dans un contexte précis, avec la réduction récente des peines pour les délits d'entrave des employeurs, ou l'exclusion des conflits collectifs du travail des dernières lois d'amnistie. Il y a vraiment, d'un côté, la volonté de criminaliser l'action syndicale, y compris en poursuivant des faits qui ne le méritent pas, et, de l'autre, celle d'exonérer de toute responsabilité pénale des



Christophe Baumgarten
 Avocat spécialiste en droit du travail

La délinquance en col blanc n'aurait donc rien à craindre de la justice...

CHRISTOPHE BAUMGARTEN Pas grand-chose, en effet. Regardez l'histoire du fichier des fraudeurs fiscaux : on s'est empressé de leur promettre une absence de poursuites s'ils acceptaient de payer leurs arriérés. Et quand poursuites il y a, c'est presque toujours devant le tribunal administratif, et non au pénal. Et quand c'est au pénal, les peines prononcées ne sont pas de la prison ferme. Officiellement parce que la

personnalité des auteurs ne serait pas criminogène, ou susceptible de récidive. En réalité, parce que, pour les magistrats, ces patrons sont « des gens biens », au contraire des syndicalistes.

Il y aurait donc une justice de classe...

CHRISTOPHE BAUMGARTEN Oui. Si on regarde les faits de l'affaire Goodyear, rien dans l'action des syndicalistes ne peut justifier cette peine de prison ferme. Les causes sont donc ailleurs : la connivence entre des gens du même milieu, mais aussi, chez les magistrats, une grande méconnaissance du monde de l'entreprise, et de la violence sociale qui s'y exerce. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ALEXANDRE FACHE

QUATRE SYNDICALISTES DE FORD CONVOQUÉS À LA POLICE

État d'alerte chez les salariés de Ford Blanquefort (Gironde) : lundi, ceux-ci ont été informés que quatre syndicalistes de l'usine allaient recevoir une convocation pour être auditionnés, le 1^{er} février prochain, au commissariat de Paris 15^e. « Visiblement,